



Bulletin municipal

Janvier 2025

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
ÉDITO	3
LES CONSEILS MUNICIPAUX	4
QUELQUES INFOS ET ASSOCIATIONS :	
DES NOUVELLES DU LESTELLE-CAFÉ.....	16
SEAPAN	18
ETOILE JOYEUSE	20
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS.....	21
COMITE DES FÊTES.....	22
LA CORRUDA	23
MLF – MONTAUT-LESTELLE-FRELONS	24
FORME ATTITUDE	25
ÉCOLE PUBLIQUE	26
PINOCCHIO	27
LA RUCHE – DES NOUVELLES DU TIERS LIEU.....	28
LES AMIS DES SANCTUAIRES	29
ENTENTE SPORTIVE VATH VIELHA	30
À DÉCOUVRIR À LESTELLE-BÉTHARRAM	32
LES CROIX DE MISSION.....	34
ÉTAT CIVIL	36
NUMÉROS UTILES	37

LE MOT DU MAIRE

Ce premier numéro du bulletin municipal pour l'année 2025, me donne l'occasion de faire un point sur l'avancée des travaux et des projets dans notre commune

Tout d'abord, comme vous pourrez le lire un peu plus loin, le chantier du Lestelle-Café avance à un bon rythme, ce qui nous permet d'espérer une réception des travaux avant la fin de l'année.

La restauration du calvaire va se terminer au mois d'avril. Les travaux concernent actuellement la réfection des croix du cimetière et clôtureront ce gros chantier démarré en 2018 et qui a pu se réaliser, je le rappelle, grâce à la participation de la Communauté de Communes du Pays de Nay, et des Amis des Sanctuaires.

À notre grande satisfaction l'épicerie Vival a réouvert le 7 janvier. Mme Françoise Gisbert en est désormais la gérante. Quel plaisir de voir à nouveau clignoter l'enseigne de l'épicerie à côté de la boulangerie et du salon de coiffure, et de constater que la dynamique commerciale de la place est bien relancée.

De plus, l'ouverture récente d'un magasin de prêt à porter féminin, d'une brocante, d'un atelier de couture/créations, ainsi que la présence hebdomadaire de commerces ambulants sur la place, viennent compléter l'offre de commerces de proximité disponibles dans notre village.

À nous Lestellois de faire en sorte que les activités de ces commerces se développent et se pérennisent.

L'actualité sur notre territoire, c'est aussi l'ouverture depuis le 20 décembre du Centre Culturel du Pays de Nay. Très bel outil mis en place par la CCPN sur la commune de Nay, avec 2 salles de cinéma, une médiathèque, une ludothèque et une micro-folie (visualisation à distance d'expositions de tableaux de musées nationaux). Ces premières semaines d'ouverture ont connu une belle affluence avec une grande satisfaction des usagers.

Le chantier de valorisation du Col du Soulor porté par la CCPN et la communauté de communes Pyrénées Vallée des Gaves avance et se terminera au mois d'avril. L'espace du col sera renaturalisé, débarrassé des parkings en front de montagne et les visiteurs auront accès, tant dans le chalet réaménagé que sur des parcours extérieurs, à des panneaux d'explication de la vie du col sur le thème du pastoralisme, de l'observation des rapaces, de l'histoire du cyclisme et du tour de France, de la construction de la route des thermes ...

Très belle réalisation en vue qui mobilise deux régions, deux départements, deux communautés de communes, soutenue par l'engagement de l'État, du massif Pyrénéen et des fonds Européens.

Le contexte national avec le risque d'instabilité gouvernementale et les coupes sombres annoncées dans les dotations des collectivités territoriales va compliquer l'exercice budgétaire dans nos communes. Il nous faudra jongler entre le financement nécessaire de nos projets et des ressources en diminution, tout en veillant à ne pas augmenter de manière déraisonnable le montant de la taxe foncière qui reste le seul impôt que la commune peut encore actionner. Nous aurons plus de visibilité quand le budget de l'État sera voté.

Je tiens à remercier les Lestellois qui, au sein des associations, de collectifs ou individuellement, s'investissent dans la vie de la commune, contribuant ainsi au bien-être commun et au bien vivre dans notre village.

Et bien que les délais soient désormais dépassés, je vous souhaite au nom du Conseil Municipal, une très bonne année.

Jean Marie BERCHON

ÉDITO

2024 fut une année où certains de nos projets se sont transformés en réalisations.

2025 continuera sur cette lancée et nous aurons ainsi le plaisir de voir notre village se transformer, avec plus de commerces, plus de structures accueillant touristes et résidents, plus de modernisme et plus de dynamisme !

L'implication de tous s'est montrée avec enthousiasme et créativité pour décorer et fêter la fin d'année, nos aînés sont actifs dans leur club et présents pour les marches et sorties-découvertes, notre centre de loisirs s'ouvre sur l'écologie et notre vaste monde, le tiers-lieu progresse, etc, etc...

Tout bouge, tout s'ouvre vers un avenir que l'on souhaite positif, dans un contexte mondial parfois angoissant. Alors, permettez à Jacques Brel de vous offrir ces quelques mots qui représentent tous mes souhaits, mais tellement mieux écrits ! ...

« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir, et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns.

Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer, et d'oublier ce qu'il faut oublier.

Je vous souhaite des passions.

Je vous souhaite des silences, je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants.

Je vous souhaite de respecter les différences des autres, parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir.

Je vous souhaite de résister à l'enlissement, à l'indifférence, aux vertus négatives de notre époque.

Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille.

Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable. »

Jacques Brel 1968

Monique DUHOURCAU

CONSEILS

MUNICIPAUX

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juillet 2024

Étaient présents : M. Berchon Maire ;

M Ladesbie, Mme Bonnefon, Mme Duhourcau adjoints

M Cazus, Mme Magendie, Mme L'Haridon-Boiteau, Mme Vissières,
M De Sousa, Mme Mengelle, M Boiteau et M Lucchini, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M Graciaa, M. Martell et Mme Betran-Luciat

Ont donné pouvoir : M Graciaa a donné pouvoir à M Berchon, et M Martell a donné pouvoir à M Ladesbie

Secrétaire de séance : M .Ladesbie

I - DÉLIBÉRATIONS

Délibération 1 : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 144 500 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation du Lestelle Café pour le budget communal

Le Conseil municipal de la commune de LESTELLE BETHARRAM, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Délibère : Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire, est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 144 500 €.

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Délibération n°2 : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 330 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation du Lestelle Café pour le budget des locaux commerciaux

Le Conseil municipal de la commune de LESTELLE BÉTHARRAM, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Délibère : Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 330 000 €.

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Délibération n°3 : Approbation pour la participation communale pour l'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la convention de participation financière des communes au service commun urbanisme, telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n°4 : Décision budgétaire modificative : budget locaux commerciaux

Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité pour un montant de l'emprunt à modifier au niveau du budget.

2 - DÉLÉGATION DU MAIRE :

Monsieur le maire informe le conseil que la commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles mises en vente depuis le dernier conseil municipal.

3 - QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 septembre 2024

Étaient présents : M. Berchon Maire ;

M Ladesbie, M Graciaa, Mme Bonnefon, Mme Duhourcau adjoints

M Cazus, Mme Betran-Luciat, Mme Vissières, M De Sousa, Mme Mengelle,

M Boiteau et M Lucchini, M. Martell Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Magendie a donné pouvoir à M Berchon et Mme L'Haridon-Boiteau a donné pouvoir à M Graciaa

Secrétaire de séance : M. Graciaa

1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN ARZAGOT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux intempéries du 14 Août 2024 une partie du talus soutenant l'assise du Chemin ARZAGOT s'est éboulé entraînant un ravinement de la structure de la chaussée et mettant en péril la circulation sur ce chemin.

La commune doit donc entreprendre des travaux de réhabilitation et de sécurisation. Ces travaux consistent notamment en la mise en place d'enrochement et la reprise de la structure de la voirie au droit des enrochements.

Le Maire informe qu'il est possible pour l'ensemble de ces travaux de solliciter une aide financière auprès du département avec les amendes de police.

Le coût global des travaux et des frais annexes est estimé à 27 110.40 € HT, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

- Autofinancement communal : 13 555.20 € HT
- Subvention au titre des amendes de police : 13 555.20 € HT

Invité à se prononcer et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'approuver ce projet

2 - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE : BUDGET COMMUNAL

Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'ajustement de crédits nécessaires au paiement d'un mandat pour les travaux de réfection du chemin communal ARZAGOT.

3 - DELEGATIONS DU MAIRE :

Le maire informe le conseil municipal que la commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles mises en vente depuis le dernier conseil municipal.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2024

Etaient présents : M. Berchon Maire ;

M Ladesbie, M Graciaa, Mme Bonnefon, adjoints

Mme Betran-Luciat, Mme Vissières, M De Sousa, Mme Mengelle, Mme Magendie, M Boiteau et M Lucchini, M. Martell Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Duhourcau a donné pouvoir à Mme Magendie et M Martell a donné pouvoir à M Berchon et M Cazus a donné pouvoir à Mme Betran-Luciat

Secrétaire de séance : M.Graciaa

I - DÉLIBÉRATIONS

Délibération 1 : Réhabilitation du Lestelle Café : réalisation d'un emprunt prêt relais

Le Conseil Municipal vote la réalisation au CRÉDIT AGRICOLE PYRÉNÉES GASCOGNE d'un emprunt d'un montant de trois cent vingt mille euros pour la réhabilitation du Lestelle Café
Cet emprunt aura une durée totale de 3 ans

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due au CRÉDIT AGRICOLE PYRÉNÉES GASCOGNE par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement ET paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables trimestriellement au taux FIXE de 2.81 %, TEG de 2.88%.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 400 €.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du remboursement anticipé.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit du CRÉDIT AGRICOLE PYRÉNÉES GASCOGNE

Monsieur BERCHON Jean-Marie, Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Délibération n°2 : Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes.

En vertu d'une délibération en date du 25 Juin 2021, Monsieur Jean-Marie BERCHON Maire de la Commune de LESTELLE-BÉTHARRAM a été autorisé à procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Afin de financer le besoin ponctuel de Trésorerie, et vu l'offre de financement de la Caisse d'Épargne AQUITAINE POITOU CHARENTES (ci-après « la Caisse d'Épargne »),

Le Maire décide de contracter auprès de la CAISSE ÉPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES une ouverture de crédit ci-après nommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de soixante-dix mille euros (70.000 €) dans les conditions ci-après indiquées.

- **Article -1.**
- Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 70.000,00 € (soixante-dix mille Euros)
- **Article-2**
- Le Conseil municipal autorise le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.
- **Article-3**
- Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Délibération n°3 : Électrification rurale : Programme "FACE AB (Renforcement) 2024
Approbation du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 19RE114

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : **Renforcement poste P2 "Hameau du Bas" (DAC 2019).**

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement SPIE/REY BETBEDER.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale \"FACE AB (Renforcement) 2024\", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit

- montant des travaux T.T.C	163 372,69 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	16 337,27 €
- actes notariés (4)	1 380,00 €
- frais de gestion du TE64	6 807,20 €
TOTAL	187 897,16 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	120 910,64 €
- participation Syndicat	24 000,00 €
- T.V.A. préfinancée par TE64	29 951,66 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt TE64	6 227,66 €
- participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	6 807,20 €
TOTAL	187 897,16 €

Délibération n°4 - Programme électrification rurale « sans subvention 2024 »
Approbation du projet et du financement de la part communale - affaire n° 22EP006

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : **Éclairage public lié au renforcement du poste n°2 "Hameau du Bas" (lié 19RE114).**

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement SPIE/REY BETBEDER.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale \"Sans subvention 2024\", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit

• - montant des travaux T.T.C	4 110,95 €
• - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	411,10 €
• - frais de gestion du TE64	171,29 €
• TOTAL	4 693,34 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit

• - F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64)	741,80 €
• - participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt du TE64	3 780,25 €
• - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	171,29 €
• TOTAL	4 693,34 €

Délibération n°5 : Transfert de compétence IRVE (Installations de recharges pour véhicules électriques)

Monsieur le Maire de LESTELLE BETHARRAM rappelle au Conseil Municipal que l'article 68 de la loi d'orientation des mobilités, prévoit la possibilité, pour les collectivités ou établissements publics, de réaliser un « schéma directeur de développement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques » (SDIRVE).

Le développement d'une offre de recharge pour véhicules électriques, a pour but d'accompagner l'augmentation croissante des ventes de véhicules électriques et hybrides, constatée au cours des cinq dernières années.

Le Conseil Municipal, Considérant l'intérêt que présente pour la commune, ce transfert de compétence en faveur de TE 64, permettant à la commune de s'inscrire dans la feuille de route départementale de la mobilité électrique,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de transférer la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques ou Hybrides Rechargeables » à TERRITOIRE D'ENERGIE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (TE 64), pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des équipements.

- **APPROUVE** le principe d'installation d'IRVE sur le territoire communal par TERRITOIRE D'ENERGIE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (TE 64), dans les conditions fixées par la convention d'application des conditions techniques, administratives, juridiques et financières de transfert et d'exercice de la compétence IRVE,

- **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée au Président de TE 64,

- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire, pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du transfert de compétence et à la mise en place d'IRVE sur le domaine communal.

Délibération n°6 : Restauration du Calvaire de Bétharram

Participation et remboursement des avances du FCTVA par les Amis des Sanctuaires

Le Maire informe le Conseil municipal que l'association « Les Amis des Sanctuaires » se propose de participer au financement de la phase 1(régularisation) et la phase 2 des travaux de restauration du Calvaire de Bétharram qui s'élève à 1.160.319,64 € et à préfinancer le FCTVA.

Le Conseil, à l'unanimité,

Accepte la participation de l'association « Les amis des Sanctuaires » pour un montant de 11 747,94 € pour la régularisation de la phase 1 et 199 719,54 € pour la phase 2 soit un total de 211 467,48 €.

Précise que la commune s'engage à rembourser aux Amis du Sanctuaire le montant du FCTVA perçu pour cette opération.

2 - DÉLÉGATIONS DU MAIRE :

Monsieur le maire informe le conseil que la commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles mises en vente depuis le dernier conseil municipal.

3 - QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

Étaient présents : M. Berchon Maire

- M. Ladesbie, M. Graciaa, Mme Bonnefon, Mme Duhourcau, adjoints

- M. Cazus, M. De Sousa, Mme Magendie, M. Martell, Mme Mengelle, M. Boiteau, Mme Betran-Luciat et M. Lucchini, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme L'Haridon-Boiteau a donné pouvoir à M. Berchon et Mme Vissières a donné pouvoir à M. Ladesbie

Secrétaire de séance : M.Graciaa

I – DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°1 : Décision budgétaire modificative : Budget communal

Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'ajustement de crédits.

Délibération n°2 : Camp de Tourisme : Renouvellement contrat de la Sarl SNCA (Camp de tourisme)

Le Conseil municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,
Vu la demande du gérant du camp de tourisme de modifier les modalités de renouvellement du contrat de location gérance,
Vu l'avis favorable de la commission tourisme,

Décide de modifier l'article 2 relatif aux modalités de renouvellement du contrat comme suit :
Article 2 : Le contrat de location-gérance conclu le 9 janvier 2015 se renouvelle pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2025.

Autorise le M. le Maire à signer l'avenant correspondant

Délibération n°3 : Subvention population de Mayotte

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de LESTELLE-BÉTHARRAM tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de LESTELLE-BÉTHARRAM contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 500,00 € à la Protection civile (14 rue Scandicci 93500 PANTIN),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE une subvention exceptionnelle de 500,00 € pour soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte.

Délibération n° 4 : mandatant le CDG 64 pour la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance statutaire.

Le Maire expose les éléments suivants :

Les collectivités locales et établissements publics doivent verser obligatoirement aux agents les traitements et ou frais médicaux en cas d'accident du travail, des indemnités journalières en cas de maladie et de maternité, un capital en cas de décès...

Les collectivités peuvent s'assurer contre ces risques dits « statutaires » pour le personnel territorial par le biais de contrats d'assurance.

Les centres de gestion peuvent proposer des contrats-groupe d'assurance dit statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (en cas de décès, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de congé de longue maladie, de congé de longue durée, de maladie ordinaire, maternité ...).

Dans ces conditions, la commune de LESTELLE-BÉTHARRAM, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance, est intéressé(e) pour se joindre à la procédure de mise en concurrence effectuée par le CDG 64.

Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la commune de LESTELLE-BÉTHARRAM d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance et permet au CDG 64 de négocier, pour son compte, des contrats-groupe d'assurance statutaire auprès d'entreprises d'assurance agréée.

Le Maire précise qu'au vu de la consultation, la décision définitive d'adhésion aux contrats fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 64.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide : La commune de LESTELLE-BÉTHARRAM confie au CDG 64 le soin de lancer une procédure de consultation, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats-groupe d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces contrats-groupe devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

➔ Pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité / paternité / adoption...

➔ Pour les agents relevant du régime général et affiliés à l'IRCANTEC : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, ...

La décision définitive éventuelle d'adhérer aux contrats-groupe proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Délibération n°5 : Adhésion à la convention de participation à l'adhésion facultative du CDG 64 protection sociale complémentaire – prévoyance

Le Maire rappelle que la réglementation en vigueur prévoit la participation financière obligatoire des employeurs publics territoriaux et de leurs établissements à la couverture de leurs agents en matière de Prévoyance (« maintien de la rémunération ») à partir du 1er janvier 2025.

Exposé :

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a lancé une consultation, mutualisée au niveau de la coopération régionale des CDG de la Nouvelle-Aquitaine, en vue de conclure une convention de participation à adhésion facultative des collectivités et des agents couvrant le risque dit « Prévoyance ».

À la suite de cette consultation, le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, a souscrit le 11 juillet 2024 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS pour une durée de six (6) ans.

Cette convention prend effet le 1er janvier 2025 avec échéance le 31 décembre 2030.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADHÉRER à la convention de participation à adhésion facultative pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS, à effet du 1er janvier 2025,
- D'AUTORISER Le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation du CDG 64 et tout acte en découlant,
- D'ACCORDER de manière exclusive sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » du CDG 64 quel que soit leur temps de travail au sein de la collectivité,
- DE FIXER le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10 € bruts par agent et par mois, dans la limite de l'intégralité de la cotisation de l'agent,
La participation est versée directement à l'agent par le biais de son bulletin de salaire,
- D'ABROGER la délibération n° en date du 18 décembre 2013 concernant la participation employeur pour le risque Prévoyance
- DE PRÉCISER que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

2 - DÉLÉGATIONS DU MAIRE :

Monsieur le maire informe le conseil que la commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles mises en vente depuis le dernier conseil municipal.

DÉCISION MUNICIPALE n° 2024.12.17 relative à la passation d'un bail de location-gérance

Le Maire de la Commune de LESTELLE-BÉTHARRAM,

Considérant la demande formulée par Mme Françoise BOUEY gérante de la société FRAMATHIS

DÉCIDE : Le fonds de commerce d'épicerie-alimentation générale-tabac-presse-Française des jeux, situé 16 place Saint Jean à Lestelle-Bétharram, est donné à bail de location gérance à Mme Françoise BOUEY gérante de la société FRAMATHIS, pour une durée de un an à compter du 16 décembre 2024. La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, affichée en mairie et une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-.

Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine réunion.

3 - QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

QUELQUES INFOS

&

NOS ASSOCIATIONS

DES NOUVELLES DU LESTELLE-CAFÉ

Annoncé lors du dernier bulletin municipal, le chantier de réhabilitation du Lestelle-Café a débuté, comme prévu, début Septembre.

C'est l'entreprise PEES, maçonnerie, charpente et couverture, qui s'est mise en ordre de marche, avec une efficacité bien visible, pour démarrer les travaux.

Naturellement, ils ont débuté par la démolition, de concert avec la société de désamiantage. Ce travail, activement terminé, a fait place à la reconstruction en mobilisant les équipes de charpente et couverture qui se sont attaquées, en premier lieu, à la couverture du toit de la grange.

Puis ce fut la réfection de la charpente et toiture du bâtiment de service. Ont suivis la réalisation du local poubelle à l'arrière de celui-ci et la construction du garage à vélo en continuité de la grange (futur Tiers-lieu et salle de réception).



Ces travaux ont laissé le temps pour confectionner, en atelier, la future charpente destinée au bâtiment principal abritant les futurs café-restaurant/ appartements et office de Tourisme. Cette charpente a été mise en place cette fin d'année avec la couverture réalisée à 90% avant la trêve annuelle des fêtes de fin d'année.

Le chantier a redémarré début Janvier à un rythme tout aussi soutenu afin de terminer la toiture, mettre en place la galerie et sa couverture desservant les futurs appartements. Après le gros travail des charpentiers-couvreurs, c'est au tour de l'équipe de maçonnerie de prendre le relais pour la construction des différents éléments structurants.



À ce jour, nous pouvons affirmer que nous sommes parfaitement dans les délais du planning prévu. Nous pouvons saluer l'efficacité de l'entreprise PEES ainsi que le travail remarquable de l'architecte de l'APGL, Mme Carole JUET qui suit le chantier avec assiduité. Elle contribue grandement, lors de réunions de chantier hebdomadaire à la réussite de ce projet.



Comme tous travaux, ils génèrent quelques désagréments notamment par la fermeture de la rue rendue nécessaire pour l'implantation de la grue. Elle devrait être démontée cette fin Février. Nous pourrions ainsi récupérer le passage afin de desservir plus aisément l'accès aux commerces.

Lors de la diffusion du prochain numéro, les travaux auront bien avancé et je referai, par quelques lignes, un nouveau point sur la progression de ceux-ci. Aujourd'hui, la finalisation de ce projet se confirme bien pour cette fin d'année 2025.

Jean-Marc LADESBIE

Informations du service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Nay

Dans le dernier bulletin diffusé en août 2024, un article avait été consacré aux travaux d'assainissement en cours et à réaliser durant l'année 2024. Ceux-ci correspondaient à une première tranche d'un chantier pluriannuel qui s'achèvera en 2027.

Vous trouverez ci-joint la présentation de celui-ci que nous a transmis M. Christophe Garcia, directeur du SEAPAN (Service d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay),.

Le service d'eau et d'assainissement de la CCPN dispose d'un schéma directeur des eaux usées qui lui permet d'avoir une stratégie pour gérer et développer son patrimoine regroupant 220 Km de réseau et 7 stations d'épuration afin de répondre aux exigences réglementaires.

Un des axes du schéma directeur concerne la gestion patrimoniale pour assurer le renouvellement des canalisations et autres branchements d'eaux usées dans le but de maintenir un service de qualité.

La commune de Lestelle dispose du plus ancien système de collecte de la CCPN et cela nécessite à présent des investissements réguliers pour pouvoir renouveler ce patrimoine.

Les élus de la Commission eau et assainissement ont validé un plan pluriannuel d'investissement sur 4 ans pour pouvoir réhabiliter le réseau de collecte et changer également le système de refoulement (poste de mise en charge) afin de garantir une collecte efficace et d'alimenter la station d'épuration existante pour garantir un traitement optimum de l'ensemble des abonnés raccordés (600 équivalent-habitants).

Ce programme pluriannuel intervient donc sur la période 2024 à 2027 :

- *2024 : réfection départementale D 938 et Place Saint Jean sur 650 ml par chemisage (société SUBTERRA) pour un montant de **193 000 € HT**, renouvellement du réseau sur 120 ml et des branchements de la Rue Alexandre Peyrounat (société SNATP) pour un montant de **82 000 € HT**,*

- 2025 : lancement d'un marché public spécifique pour création de 3 postes de relevage avec 300 ml de conduite de refoulement : estimation **260 000 € HT**,
- 2026 : réhabilitation par l'intérieur des rues d'Albret, de Bayle et Peyrounat (en partie) pour un montant prévisionnel de **160 000 € HT**,
- 2027 : réhabilitation par l'intérieur de la rue du Maréchal Leclerc pour un montant prévisionnel de **125 000 € HT**

*En parallèle certains branchements (20 unités environ) seront également repris en traditionnel (aspiratrice et camion) pour un montant estimatif de **50 000 € HT**.*

*Le total de ce programme pluriannuel est de **870 000 € HT**.*

Christophe GARCIA

Communauté de Communes du Pays de Nay
Service Eau et Assainissement
Directeur



Ce programme a été défini en fonction des études et analyses préalables effectuées sur l'ensemble du réseau d'assainissement de Lestelle-Bétharram et conduira à l'issue du chantier à ce que nous ayons un réseau efficace, performant et aux nouvelles normes environnementales. Durant ces prochaines années, notre village aura, certes, par période, des épisodes de travaux mais c'est pour améliorer le confort des usagés chaque jour.

Jean-Marc LADESBIE

L'ÉTOILE JOYEUSE,

Notre association, qui regroupe les aînés du village, a poursuivi ces derniers mois ses activités habituelles : rencontres amicales du vendredi avec jeux de cartes et goûter et marches hebdomadaires du mercredi matin qui se concluent par l'apéritif chez Sylvaine. Après l'effort, le réconfort !

Nous avons marché sur Lestelle-Bétharram et Montaut mais aussi dans les villages d'Asson, Bruges, Coarrazze, Pardies-Piétat et St Abit, faisant la découverte de paysages magnifiques et d'un riche patrimoine. Nos marches sur Arthez d'Asson ont été réalisées sous la conduite d'un guide avisé : Bernard Illig responsable de l'association « Fer & Savoir-Faire ». Il nous a notamment fait découvrir l'ancien chemin minier menant de Ferrières à Louvie-Juzon.

Par ailleurs, nous avons repéré l'ancien moulin de Pardies-Piétat, abandonné mais encore en assez bon état. (Il mériterait une réhabilitation...)

À Nay, nous avons visité la Minoterie, lieu d'exposition tenu par l'artiste-peintre Chahab qui nous a accueilli gentiment à l'improviste.

Un autre mercredi, nous avons vu sur la place de la Mairie de Nay l'ambulance ukrainienne criblée de balles qui a circulé à travers la France.

En décembre, nous avons fêté la fin de l'année avec une « auberge espagnole » consistante et conviviale.

Au printemps 2025, nous ferons une nouvelle escapade côté espagnol pour découvrir le patrimoine de Jaca (citadelle, cathédrale, quartier ancien ...)

Parmi les projets, nous envisageons une visite à l'espace culturel de Nay et pourquoi pas des sorties cinéma.

Nous devons évoquer aussi les 96 ans de notre ami Jo Latapie, bon pied, bon œil, toujours prêt à pousser la chansonnette, sans parler de tous les autres anniversaires (âges et mariages).



Au cours de l'année, nous avons malheureusement perdu 3 de nos membres fidèles (Marie, Arnaud, Manou) et les avons accompagnés lors de leurs funérailles.

Quelques nouveaux membres sont venus se joindre à nous, si vous souhaitez participer à nos activités, n'hésitez-pas. Renseignements au 06 32 97 34 62.

Les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur pour la nouvelle année.

Composition du bureau actuel :

Marcel PASQUÉ, Président.
Elizabeth PARISOT, Trésorière
Christiane D'HABIT, Secrétaire

Jackie MARRIMPOEY, Vice-Présidente
Josiane ROUTIER, Trésorière adjointe
Jacqueline PASQUÉ, Secrétaire adjointe

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS.

Le 10 décembre 2024 l'assemblée générale des anciens combattants a réuni les participants suivants :

Gilbert Heredia (Président), Jean-Marc Ladesbie (Trésorier) et Nadine Honnorat (Secrétaire) Jean-Marie Berchon (maire) et les adhérents suivants :
Pierre Gaye, Georges Magendie, Philippe Honnorat, Roland Boiteau, Michel Cazenave, Marc Barreyat, Denis Cazus, Claude Daffis, et René Besniard.

Le président Gilbert Heredia, a présenté le bilan moral relatant les activités par les commémorations du 8 Mai, du 18 juin, et du 11 Novembre.

Le trésorier Jean-Marc Ladesbie a exposé le bilan financier, qui est positif.

À l'unanimité, les membres présents ont donné leurs quitus au trésorier de l'association.

À l'unanimité, il a été convenu que la cotisation resterait à 10€.

À ce jour, l'Amicale rassemble 17 membres. Ceux et celles qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenus.



Le bureau de l'amicale

COMITÉ DES FÊTES

Vendredi 17 janvier s'est tenue l'assemblée générale du Comité des fêtes.

Nous ont rejoint quelques jeunes qui souhaitent devenir conscrits, nous les remercions et espérons que d'autres vont vite nous contacter suite au nombre important de courriers envoyés.

Après un point financier sur les fêtes de la Saint Jean, un récapitulatif des manifestations passées a montré le dynamisme du comité des fêtes pour ce dernier semestre 2024.

La fête d'Halloween avec « auberge espagnole », en collaboration avec l'APE, a rencontré un vif succès ; la représentation théâtrale du 16 novembre dernier a enchanté et séduit tous les spectateurs, et le « loto live », première pour tout le monde (!) nous a permis de récolter un bénéfice de 838 € et de faire gagner une Lestelloise qui se reconnaîtra.



Nous avons ensuite procédé à l'élection du bureau qui pour l'année 2025 a été reconduit
Marie José Mengelle, présidente,
Julio Gonzalez, trésorier
Elisa Massot , secrétaire

Des propositions pour animer le village sont déjà en préparation :

- dans quelques jours **le dimanche 9 février** un repas spectacle (magie, mentalisme, hypnose),
- **le samedi 8 mars** un repas spectacle organisé au profit de l'association « Terres d'Afrique Fraternité »,
- un **bal d'hiver le 15 mars**
- un **vide grenier**, (date à définir)
- et bien sûr **les fêtes de la Saint Jean les 20/21/22 juin prochain.**

Vous avez envie de nous rejoindre ? N'hésitez pas à nous contacter

Vous pouvez nous suivre sur :

La NOUVELLE **page facebook** : Comité des fêtes de la Saint Jean,
<https://www.facebook.com/profile.php?id=61571408833404>

instagram : lestelle_betharram_comite

Le Bureau du Comité des Fêtes de la Saint Jean

La CORRUDA tire un bilan positif de sa course 2024

L'Association la Corruda s'est réunie lors de l'assemblée générale, en présence de Jean-Marie Berchon, Maire de la commune, du comité d'organisation et des nombreux bénévoles membres du club.

Le Président Alain Graciaa a ouvert la séance et remercié le Maire pour son soutien et encouragement à tous les membres de cette association qui œuvrent toute l'année avec une énergie positive pour cet évènement bien installé depuis 21 ans dans le calendrier sportif, apportant à Lestelle-Bétharram un supplément de valeurs et de dynamisme.

Le secrétaire Denis Aubières a présenté un bilan moral relatant la réussite de cette dernière compétition du 1er septembre et avec ses 52 bénévoles où 270 participants, sur trois épreuves, ont pu en découdre à travers les sentiers du Piémont. Pour la première année, une restauration conviviale et goûteuse s'est mise en place sur les lieux de l'évènement grâce aux compétences organisationnelles et coordonnées de nombreux membres de l'association.

Le trésorier Olivier Ducos a dressé un bilan financier très positif, résultant d'une rigueur des comptes permettant un avenir certain à ce club sportif.

La 22e épreuve de septembre 2025 est en cours d'élaboration, préparée par un nouveau bureau, constitué de jeunes membres bénévoles, qui verra le jour début 2025 avec pour but d'assurer et poursuivre l'avenir de cette compétition.

Les membres de ce nouveau bureau sont : **Olivier Ducos, Vincent Basse, Clément Aubières, Régis Lamarque, Laurent Lamarque, Cynthia Marqués, Guillaume Marqués, Yannick Barrère.**

Lors de sa première réunion ce bureau devrait désigner un nouveau président.

L'assemblée s'est clôturée par un excellent repas au restaurant "Le Vieux Logis" à Lestelle-Bétharram, en présence de tous les membres.

Alain GRACIAA



ASSOCIATION "MONTAUT-LESTELLE-FRELONS"

Notre association, dont le but est la lutte contre les frelons asiatiques, destructeurs des abeilles et dangereux pour nous tous, a été particulièrement active ces derniers mois. Nous avons refait un piégeage à l'automne et avons ainsi capturé plusieurs centaines de frelons.

Nous avons repéré encore plus de nids que l'an dernier, notamment aux alentours de Bétharram, environ une dizaine dans ce secteur. Tous n'ont pas pu être détruits à l'automne, désormais en hiver, ce n'est plus la peine, les frelons meurent et les futurs nids de 2025 seront ailleurs.

Nous rappelons qu'un de nos membres actifs, Nicolas Lhospice, apiculteur de Montaut, est habilité pour la destruction des nids et équipé pour les éliminer. Il ne faut surtout pas essayer de les détruire soi-même, c'est très risqué. Il y a eu en 2024 plusieurs accidents mortels dans différentes régions de France. Sur Lestelle et Montaut une trentaine de pièges ont été détruits en 2024, plus que l'année précédente.

En 2025, nous disposerons d'un nouvel appareil du type "paint-ball" permettant d'atteindre jusqu'à 40 m de haut, la perche actuelle pouvant aller jusqu'à 28 m. Nous avons pu envisager cet investissement relativement coûteux grâce à l'aide précieuse du Crédit Agricole, que nous tenons à remercier. Un jour peut-être, on pourra miser sur un drone mais pour l'instant, le coût est prohibitif !

Dernièrement, nous avons pu rencontrer 2 inventeurs de nouveaux pièges adaptables sur des bouteilles en verre, Mrs Lagrave et Désandré, de Gelos. Ces pièges ne captent pour l'essentiel que les frelons asiatiques et non les européens, qui restent dangereux pour les humains mais contribuent quand même à la pollinisation et doivent donc être préservés (en Allemagne ils sont protégés). Nous avons posé plus de 90 pièges cette année, une dizaine de plus qu'en 2023.

Si vous souhaitez adhérer à l'association pour la modique somme annuelle de 6 €, vous pouvez nous contacter au 07 78 68 01 69 ou 06 89 24 84 74. Nous viendrons alors chez vous installer les pièges de mars à juin puis à nouveau en septembre.





BIEN ÊTRE et REMISE en FORME

Vous avez des tensions dorsales, vous vous sentez "rouillés" avec un manque de mobilité et peu d'énergie :

NOUS POUVONS VOUS AIDER !!

Vous êtes en forme et souhaitez le rester en travaillant votre renforcement musculaire et votre souplesse :

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AUSSI !!

Les disciplines :

En salle :

Gym du dos / Renforcement musculaire / Pilates / Gym douce / Étirements

En extérieur :

Circuit training / Marche Nordique

Demandez le programme !!

Florence : 06 11 55 86 91

François : 06 72 80 95 97

L'ÉCOLE PUBLIQUE

Cette année, l'école de Lestelle-Bétharram comporte toujours deux classes, mais les niveaux de classe ont changé. Nous avons une classe CE-CM et une classe maternelle-CP.

En ce début d'année, les élèves de l'école de Lestelle-Bétharram se sont inscrits comme jury du prix de littérature enfantine Janusz Korczak. Ce prix, dont le thème est le droit des enfants, doit être remis par un vote des écoles participantes, après avoir lu quatre livres sélectionnés. La lecture des livres et le vote auront lieu en fin d'année scolaire.

La classe des CE-CM a travaillé sur le « Savoir Rouler à Vélo ». Les enfants ont appris à se déplacer à vélo en sécurité pour finalement participer à un voyage scolaire cyclo à Capbreton en octobre avec les élèves de l'école de Montaut.

En décembre, ils ont participé à un test entre les villages de Montaut et Lestelle-Bétharram pour vérifier leurs connaissances en sécurité routière et leurs déplacements cyclistes sur la route.

En fin d'année, les élèves de la classe des grands sont venus partager un petit déjeuner avec les petits ; ils leur ont lu des histoires de Noël et ont partagé des jeux de société avec eux.

Bilan pour la classe CE/CM des activités du 1er trimestre :

- temps d'adaptation avec les PS (plus de la moitié de la classe)
- début du projet annuel : le loup et les contes
- semaine du goût : travail autour du petit déjeuner avec l'intervention de Mme Deprez (nutritionniste) et 2 petits déjeuners pris en classe
- travail autour du harcèlement à partir d'albums

Les inscriptions pour l'année prochaine sont ouvertes. N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie et de l'école pour finaliser l'inscription de votre/vos enfant(s) à l'école publique, laïque et gratuite de votre village.

La directrice de l'école Mikaela Videau



LES DERNIÈRES NOUVELLES DU CENTRE DE LOISIRS PINOCCHIO



Lors des vacances scolaires de la Toussaint, le centre de loisirs Pinocchio a suivi 2 thèmes.

Halloween : les enfants se sont déguisés et ont participé à de nombreux jeux au sein de l'école de Montaut.

Le Moyen Age, chevaliers et châteaux : Une sortie au château de Lourdes et plusieurs activités manuelles sur ce thème.

Les petits ont suivi une initiation sportive, autour de jeux inconnus pour eux, tels le basket ou les petits parcours relais.

Pour les derniers mercredis, le centre de loisirs a proposé aux enfants des activités autour du projet « ECOLOS » : sensibilisation au recyclage et à l'écologie et autour du projet « LE MONDE » : activités autour d'un pays différent, chaque mercredi.

Le thème de Noël a bien évidemment été mis en avant pour les derniers jours d'ouverture du centre, avant les fêtes de fin d'année. Un calendrier de l'Avant a été confectionné, suivi de dégustation de chocolats !

Vous pouvez toujours inscrire vos enfants,

Par mail : alsh.pinocchio@laposte.net, Par téléphone 07 65 82 32 68

Ou pendant les jours et heures d'ouverture du centre



LA RENTRÉE DU TIERS LIEU LA RUCHE

C'est à l'initiative de la commune que le tiers lieu La Ruche a été créé en octobre 2023. Ce projet est porté par une équipe de bénévoles avec le soutien du village et du Conseil Régional. L'objectif est de faire vivre un espace collectif créateur de lien social pour échanger, partager, faire ensemble.

Après la pause estivale, les activités ont repris, salle de Lestellette, place Saint Jean. La Ruche a démarré avec un bureau constitué de 5 membres. Dans le cadre du développement des activités, il est maintenant indispensable d'étoffer l'équipe. Les nouvelles abeilles sont les bienvenues.

Le tiers lieu, c'est un espace de « coworking ». Le télétravail est devenu un enjeu de société, plus particulièrement en milieu rural. Il est parfois difficile de s'organiser pour travailler chez soi en se détachant du quotidien. La Ruche est également un bon moyen de rompre l'isolement.

C'est aussi un espace de vie sociale dédié à la créativité. La Ruche permet la mise en relation de proposants et de participants en vue d'organiser des ateliers, des activités, des échanges de connaissances et de compétences.

Depuis sa création, le tiers lieu a accueilli

- Une Conférence sur la relaxation animée par Bertrand JACHET,
- Initiation au massage animée par Isabelle PARIER
- Initiation à la couture animée par Nadine L'HARIDON
- Accueil d'une utilisatrice en coworking : cette expérience a permis de constater que le lieu n'était pas approprié (bruit lié aux travaux du futur Lestelle-Café, manque de confidentialité) Cette activité pourra se mettre en place quand les travaux des nouveaux locaux seront terminés.
- Atelier peinture animé par Monique DUHOURCAU, une fois tous les 15 jours, (actuellement 9 participantes)
- Atelier de préparation des décorations de Noël pour le village sur le thème de la transhumance, qui a rassemblé une dizaine d'habitants et quelques enfants. Les ateliers se sont déroulés dans une ambiance très conviviale

Depuis le mois de novembre et dans la continuité d'Octobre Rose, Nadine L'HARIDON et Isabelle PARIER animent une journée Bien Être chaque 1er samedi du mois. Les personnes donnent ce qu'elles souhaitent et la moitié des dons seront remis à la Ligue contre le Cancer de notre Département. Ces journées ont reçu un excellent accueil.

Toutes les idées d'ateliers, conférences, échanges de compétences... sont les bienvenues. Les proposants, bénévoles ou professionnels comme les personnes intéressées pour participer aux activités seront accueillis avec plaisir. L'idée est de « faire ensemble ».

Déjà pour 2025, quelques idées sont en cours de réalisation :

- une après-midi de tricot/crochet
- un atelier de couture
- l'atelier de peinture à partir de mars prochain

et en préparation, aides aux devoirs.

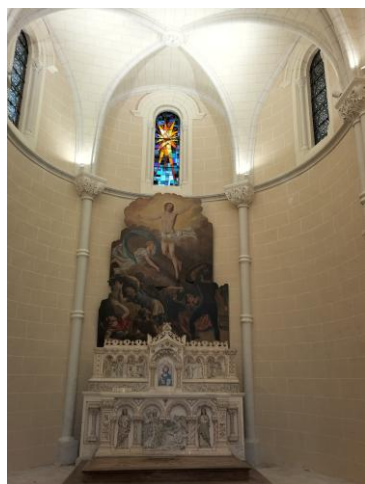
Pour nous contacter : 06 89 24 84 74



ASSOCIATION "AMIS DES SANCTUAIRES DE BÉTHARRAM"

Après plus de 6 années de travail, les travaux de restauration du Chemin de Croix sont quasiment terminés.

La Chapelle de la Résurrection a retrouvé son lustre d'antan, l'électricité y étant maintenant installée, la voilà prête pour de nouvelles célébrations.



Une porte provisoire y a été installée en attendant la porte définitive, ajoutée à cet édifice afin de maintenir l'intérieur en bon état, hors des affres du mauvais temps, des oiseaux ou autres chauve-souris qui auraient altéré cette belle œuvre.



Les 13^{ème} et 14^{ème} stations nécessitent encore quelques jours de travaux de restauration des peintures intérieures essentiellement. De même pour les croix du calvaire qui ont été remplacées, leur état ne permettant pas de les conserver.

Une inauguration clôturera cette longue période de restauration qui offre à notre village un beau lieu de pèlerinage pour les uns et une œuvre architecturale remarquable pour d'autres.

Merci à tous les partenaires qui ont œuvré et permis cette réalisation de grande envergure. Merci aux entreprises qui ont collaboré avec ferveur et ténacité pour parvenir à ce beau résultat.

Au nom des membres de l'association "Les Amis des Sanctuaires de Bétharram", je vous souhaite à toutes et tous, une belle et heureuse année 2025.

Muriel Bonnefon - Vice présidente





ENTENTE SPORTIVE NAY VATH VIELHA



Nous sommes à ce jour quasiment à la moitié de la saison 2024/2025, qui a plutôt bien démarré. Malgré des conditions climatiques très particulières qui ont forcé notre équipe d'éducateurs à faire preuve d'imagination pour que l'ensemble de nos 268 licenciés puissent pratiquer leur sport favori et éviter des annulations trop importantes, la première partie de saison est très prometteuse. Notre équipe première sénior qui a obtenu une montée en Régionale 3 la saison passée a bien débuté son championnat en étant 6ème du classement intermédiaire à bonne distance des deux dernières places synonymes de descente en départementale en fin de saison. Dans le même temps, nos réservistes sont leader de leur poule C de départementale 3 avec un match en retard et la meilleure attaque toutes poules confondues, pour une première partie de championnat quasi parfaite.

Nos jeunes en foot à 11 poursuivent leur apprentissage du jeu au sein du Groupement de Jeunes Plaine et Vallée, qui vit sa 2ème saison. Trois équipes U15, deux équipes U17 et une équipe U18 permettent à l'ensemble des joueurs de ces générations de pratiquer le football dans une équipe adaptée à leur niveau. Les U15 évoluent en Excellence grâce à leur nette progression depuis le début de saison. Les U17 accèdent au plus au niveau départemental (Elite) et les U18 se maintiennent au niveau Régional.

Pour ce qui est des plus jeunes, l'école de foot reste très dynamique avec de nombreux enfants qui alternent entraînements et plateaux avec les clubs voisins. A noter le très beau parcours de nos U13 qui viennent d'accéder au niveau élite départemental et sont encore qualifiés pour le festifoot dont le dernier tour avant la final aura lieu le 8 février prochain. Même si notre activité favorite est un sport collectif, précisons que trois joueurs U13 sont retenus dans la sélection départementale, ce qui atteste du bon travail de formation réalisé à l'ES NAY VATH VIELHA.

Vous retrouverez toutes les informations concernant l'ES NAY VATH VIELHA sur notre site internet : www.esnayvv.fr



À DÉCOUVRIR À LESTELLE

QUATRE FEMMES, TROIS BELLES INITIATIVES, TROIS NOUVELLES BOUTIQUES ET UNE RÉOUVERTURE

« DELFILCOUTURE »

Delphine Desmis, lestelloise depuis 4 ans suite à la mutation de son mari, a découvert la couture pendant la période du Covid. Elle, qui de ses dires ne savait pas coudre un bouton, s'est prise de passion pour la couture. Voulant faire partager toutes ses créations, elle a décidé de devenir auto-entrepreneuse,

Depuis fin juillet 2024, vous pouvez découvrir un nombre important de créations variées faites main et personnalisables dans sa boutique située 8 avenue du Béarn.

(attention pas de travaux de couture type retouche) Delphine étant encore en activité vous trouverez les horaires d'ouverture chaque dimanche affichés sur sa porte, vous pouvez également la contacter au 06 04 07 26 99 - site instagram : delfilcouture



« BROCANTE ET CRÉATION D'ART »

Françoise Santenac, lestelloise depuis 4 ans, arrivée d'Hossegor pendant le Covid, elle a exercé différents métiers, C'est une chineuse amoureuse des beaux objets depuis toujours, Auto-entrepreneuse elle a commencé aux halles de Pau avant de se décider à ouvrir sa propre boutique à Lestelle-Bétharram.

Elle vous attend au milieu de tous ses trésors, 14 rue Peyrounat de 10h à 12h30 et 16h00 à 19h00 les deuxième et quatrième dimanche du mois.



« SI ON SEME »

Anaïs Canton, lestelloise depuis 5 ans, après avoir travaillé dans l'imprimerie a décidé de devenir auto-entrepreneuse et d'ouvrir une boutique de prêt-à-porter féminin

Inspirée par son parcours personnel, Anaïs a voulu créer un espace où chaque femme peut se sentir confiante et à l'aise, quelle que soit sa morphologie. La boutique célèbre toutes les silhouettes avec des collections uniques et éphémères, du 34 au 52.

Au-delà des vêtements, Anaïs propose des conseils personnalisés, une écoute attentive et un service de « click and collect » via son site : sionseme.fr, @si.on.seme

Située au 20 rue Gaston de Foix. La boutique est ouverte :

Mardi : 9h30-12h30 / 14h30-18h30

Mercredi : 14h30-18h30

Vendredi : 9h30-18h30 (journée continue)

Samedi : 9h30-17h (journée continue)

Fermée les lundi et jeudi



ÉPICERIE VIVAL

Notre commerce d'alimentation générale, presse, tabac, Fdj *, place Saint Jean a réouvert ses portes le 7 janvier 2025.

Nous souhaitons la bienvenue à **Françoise Gisbert** qui nous accueille désormais du mardi matin 7h30 au dimanche 12h00.

Les rayons bien achalandés proposent tout ce dont on peut avoir besoin. Les producteurs locaux sont bien représentés, les autres sont à découvrir sur place.

En service « le cash bank » (retrait d'espèces) quelle que soit la banque, et la carte de fidélité font partie des nouveautés.

Pour optimiser son service de qualité, si par hasard vous ne trouvez pas ce qu'il vous faut, Françoise se propose de vous l'obtenir dans la mesure du possible.

Et à moyen terme peut être le retour du poulet du dimanche !



* La FDJ (Française des jeux) sera opérationnelle fin février.

LES CROIX DE MISSION À LESTELLE-BÉTHARRAM

UN PEU D'HISTOIRE : « LES CROIX DE MISSIONS ».

Implantées judicieusement dans le périmètre communal, les diverses croix font partie du paysage local. Mais que représentent-elles ? Après la tourmente révolutionnaire, il fallut, pour l'église, restaurer la pratique religieuse. Très tôt, dans les diocèses, on a recouru à des missionnaires, prêtres, dont la tâche était d'aller dans les paroisses. C'était le temps de la mission, période où chacun devait se remettre en cause pour repartir d'un bon pied dans la vie chrétienne. La mission se terminait par l'édification d'une croix, dite croix de mission. Celles-ci présentent un intérêt pour l'histoire locale et l'environnement et des mesures de sauvegarde sont nécessaires pour conserver ces édifices. L'implantation, pour certaines, se situe à la croisée des chemins pour rappeler leur attention.

9 croix existent à Lestelle –Bétharram

- 1 - La croix Mignou, sur la placette du même nom et située à l'intersection des rues Gaston de Foix et Peyrounat
- 2 - La croix Taillade, à l'intersection du chemin Esmoule et chemin Bréquat (refaite avec brio par Franck Peucelle, en bois de hêtre)
- 3 - Une croix au cimetière des pères de Bétharram
- 4 - Une croix au cimetière communal
- 5 - Une croix à l'intersection des rues Delettre et Marechal Leclerc
- 6 - Une croix à l'emplacement de l'ancien cimetière – soum det Castet
- 7 - La croix Larroche – sur la placette du même nom, située à l'intersection des rues Henri IV et d'Albret
- 8 - La croix des Hauteurs
- 9 - La croix Bordenave, située sur la placette du même nom située à l'intersection des rues Maréchal Leclerc et rue de la Paix."

Jouons ! Saurez-vous les localiser ???



A



B



C



D



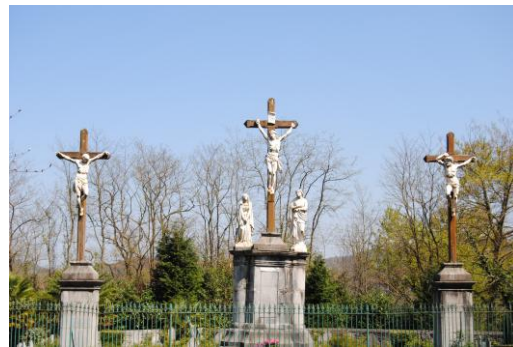
E



F



G



H

Solution : A1 ,B6 ,C5 ,D2, E9, F1, G8 ,H3, I4

(il manque une photo ... laquelle ? ...)

ÉTAT CIVIL

Naissances

ELISSONDO Leïla, de ELISSONDO Jean Baptiste et VALLEE Amélie	04/12/2024
BUNALES Sebastian, Cyril, Nadil , de BUNALES Julien et de LYNDSEY Marie	06/02/2024
POUGET Mathis, de POUGET Maxime et CANGUILHEM Célia	03/10/2024
LEPPA TOMBIDAM Eliam, Emmanuel de LEPPA TOMBIDAM Antony et MONAUD Kenza, Eve, Danièle	06/12/2024

Mariage :

VERLAGUET Elodie, Liliane, Micheline et MIENS Florent, Guillaume	30/11/2024
--	------------

Décès :

CAMARA née ARIS, Marie Josèphe	11/08/2024
FOURTINA née AUBIES-TROUILH Marie, Madeleine, Marcelle	14/08/2024
MOUNICA Arnaud	28/08/2024
LAVIGNASSE André	15/11/2024
ROCHET née MEDAILLE Marie, Thérèse	27/11/2024
SUBERBIELLE Jean, Victor	18/12/2024
SALLA Bertrand	31/12/2024
MARTIN Marcel	21/01/2025
LEBORGNE Pierre	24/01/2025
MONDIEIG André	26/01/2025
LARRIEU Michel	04/02/2025
CAZADE Alfred	05/02/2025

DATES À RETENIR

23/02/2025	Repas des aînés	Restaurant le Vieux Logis
08/03/2025	Repas spectacle au profit de l'association «Terre d'Afrique	
	fraternité », organisé par le Comité des Fêtes	
15/03/2025	Bal d'hiver	Organisé par le Comité des Fêtes
24, 25 et 27/05/2025	Loto	Organisé par l'APE
20, 21 et 22/06/2025	Fêtes de la Saint Jean	Organisées par le Comité des Fêtes
19/07/2025	Concert de sélection des Bastides Enchantées,	

26/07/2025

Marché des producteurs

NUMÉROS UTILES

Ouverture du secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public

du mardi au vendredi de 15 h 00 à 17 h 30.

05.59.61.93.59

mail : mairie@lestelle-betharram.fr

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat

Vous pourrez joindre :

- | | | |
|------------------------------|-----------------------|----------------|
| • Le Maire : | M. Jean-Marie BERCHON | 06.85.05.53.19 |
| • 1 ^{er} adjoint : | M. Alain GRACIAA | 06.87.92.09.82 |
| • 2 ^{ème} adjoint : | M. Jean-Marc LADESBIE | 06.31.63.89.94 |
| • 3 ^{ème} adjoint : | Mme Muriel BONNEFON | 06.73.45.87.55 |
| • 4 ^{ème} adjoint : | Mme Monique DUHOURCAU | 06.70.20.17.97 |

En cas de panne électrique :

Dépannage ErDF : 7 jours sur 7, 24h/24 : 09 72 67 50 64

Où trouver les informations et l'actualité sur Lestelle-Bétharram

- Site internet : www.lestelle-betharram.fr
- Facebook : Mairie de Lestelle-Bétharram
- L'application Intramuros
- Bulletin municipal deux fois par an (février et août)

